

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Contre le bassin d'eau vive à Epinal

Date :Mon, 10 May 2021 11:47:16 +0200

De : [REDACTED]

Pour :pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Ce projet va à l'encontre du bon sens quand au coût et à l'écologie. Le port d'Epinal est un lieu paisible et presque sauvage, très prisé des citoyens pour y trouver un peu de nature. Restons simples et modestes dans les projets. "Less is more". Nous n'avons pas besoin de béton supplémentaire, d'activités préfabriquées à consommer. Développons un tourisme vert, respectueux de l'environnement (pistes cyclables, chemins de randonnée, amélioration de la qualité de l'eau pour la baignade en pleine nature,..), pour le plus grand plaisir de tous, avec des coûts moindres pour ne pas pénaliser l'économie de notre petite ville dans un contexte économique déjà difficile, et un impacte minimal sur l'environnement. Toute intervention humaine vient fragiliser encore un peu plus l'équilibre déjà mis à mal de notre planète. Il serait temps que nos élus comprennent que nous avons rapidement un virage à prendre dans notre façon de vivre, à l'opposé du projet proposé. La majorité des citoyens l'ont compris et vous jugeront sur votre capacité à vous adapter au contexte écologique actuel.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] création d'un parcours d'eaux vives sur la ZAC du port d'Epinal

Date : Mon, 10 May 2021 14:35:02 +0200

De : [REDACTED]

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique sur la création d'un "parcours d'eaux vives" à Epinal.

Je ne suis pas d'Epinal, mais j'ai toujours aimé cette ville. Ma soeur et son mari y ont travaillé et habité jusqu'à leur mort, dans un "building" de la gare. Ma tante avait son petit salon de coiffure au Faubourg d'Ambrail.

En compagnie de mes proches, j'ai fréquenté la Roseraie, l'Imagerie, le Cours, le Port. Plus tard j'ai emmené mes élèves visiter le Musée départemental. J'ai aimé (aussi) "faire les boutiques" dans les rues animées autour de la place des Vosges. (A Epinal j' ai acheté ma première voiture d'occasion, mes premières peintures chez Hollard !)..etc....

C'est pourquoi aujourd'hui je suis choquée que ce projet puisse être mis sur les rails. Comment se peut-il que la CAE prône sa cohérence avec tout le reste, son utilité, l'impact "positif" sur la collectivité???... Cela m'échappe....!

Dans les courriels, manuscrits et courriers des participants à cette enquête, on lit des avis très compétents et argumentés CONTRE ce "parcours d'eaux vives" artificiel. On lit des critiques justifiées, des propositions en lieu et place de ce projet, des témoignages -parfois émouvants- ainsi que des photographies du site actuel illustrant l'importance sociale et environnementale de cet îlot de verdure, dans le coeur d'Epinal..

Pendant des mois tous ces points de vue qui défendent pourtant l'intérêt général ont été délibérément ignorés par les instigateurs du projet. Par ailleurs, quelles informations de suivi des différentes étapes par la CAE, quelle transparence vis-à-vis des habitants de l'agglo et des riverains durant toute l'élaboration d'un projet de cette importance, quels débats ? La presse locale décrit le projet comme s'il était d'ores et déjà acté..

En résumé, pour tout projet à risque "contradictoire", mêmes procédés : l'omerta est récurrente, les décisions sont prises entre élus jusqu'à l'enquête publique, puis celle-ci présente un projet déjà ficelé, à découvrir et à jauger dans un temps record. C'est une marche forcée et un manque total de respect vis-à-vis de la population.

- [La présentation du dossier](#)

Sur le site de la Préfecture, le pavé numérisé de 1100 pages en tout (!!) est tronçonné dans un listing de 21 pdf et jpeg, nécessitant à chaque fois une ouverture distincte, et - cerise sur le gâteau- les fichiers ne sont pas titrés .

Cela est indigne d'une présentation d'enquête publique, où l'on demande l'avis des citoyens. C'est une obligation de les informer, en offrant un maximum de facilités et de clarté, ce qui n'est pas le cas ici.

Pour ce qui me concerne, malgré un blister d'Aspirine à portée de main et une concentration à toute épreuve, l'examen de ce projet fut un parcours du combattant.....

J'avoue avoir zappé l'aspect purement technique de ce "parcours" sur papier, à la vue de coupes et plans sybillins, débordant l'écran.

J'ai vu des redites sur des points identiques, d'un un autre...des images numérisées idylliques du futur parcours occultant d'autres éléments de terrain pourtant essentiels, des études superflues hors cadre du sujet, des graphiques sur le débit de la Moselle ou sur la pluviométrie, chiffres relevés hors site ou non datés....

Une masse d'analyses sont dispensées...cependant, ce n'est pas la quantité qui prouve la qualité de l'argumentation...

Tout cela ajoute à la pénibilité de la lecture et à l'aspect fourre-tout du dossier.

- Sur le fond, tout a été déjà exprimé dans d'autres commentaires extrêmement bien développés, aussi pour ma part je voudrais redire mon opposition à ce projet, en en résumant les raisons principales:

- le gouffre financier (chantier + fonctionnement annuel par rapport aux recettes, par ailleurs non évaluées). Ce coût, faramineux pour la collectivité, s'ajoutera à celui des infrastructures sportives déjà existantes (4 millions d'Euros annuels).. A contrario du projet proposé, celles-ci sont indispensables et vitales, puisqu'elles apportent loisirs, santé et bien-être à toute la population de l'agglo.

- un chantier de longue durée, destructeur, polluant, bruyant, insupportable pour les riverains, interdisant l'accès à cet espace pendant plus d'une année.

- l'amputation voire la disparition, en plein centre ville, d'un lieu convivial jusqu'ici préservé, un espace arboré favorable à la biodiversité, paisible, ouvert à tous, gratuit, lieu d'activités de toutes sortes. C'est une destruction au profit du bétonnage et d'un sport ciblé pour quelques-uns, alors qu'un parcours naturel dédié aux kayakistes existe déjà de longue date sur la Moselle.

La bonne réputation d'une ville ne vient pas du prestige des médailles sportives, ni d'installations égotiques pour la postérité. Elle est jugée à l'aune de ce qui est décidé pour l'intérêt général de la collectivité, au bien-vivre de la population et à la qualité de son environnement.

Je suis CONTRE ce projet ruineux, destructeur, inutile et incohérent dans le contexte actuel de crise sociale, climatique et écologique.

Etant donné l'épaisseur et la complexité de ce dossier, l'importance du projet (son coût, son impact écologique et social), mais aussi au regard du temps long dont a disposé de son côté la CAE pour son élaboration depuis la genèse du projet jusqu'à l'enquête publique, il est absolument ANORMAL qu'il soit soumis à l'avis des citoyens sur une durée de seulement 32 jours..

Par ailleurs il n'a pas été tenu compte du contexte sanitaire et des restrictions de distance jusqu'au 3 Mai, ce qui a constitué un obstacle certain

dans les déplacements vers le Commissaire enquêteur pour les contributeurs habitants hors la Cité.

Il est légitime de considérer que la tenue d'une enquête publique dans cette période hors normes n'est ni appropriée, ni démocratique et que la durée initiale de 32 jours n'est pas suffisante pour permettre à l'ensemble des citoyens qui le désirent, de s'exprimer en toute connaissance de cause.

Je demande donc à Mr.le Commissaire enquêteur de prolonger de 30 jours la durée initiale de l'enquête publique.

Merci de votre attention,
et respectueusement.

██████████
██████████

adhérente Oiseaux-Nature 88
soutien du Collectif Eau 88



Garanti sans virus. www.avast.com

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique concernant la création d'un parcours d'eaux vives sur la ZAC du port d'Epinal

Date : Mon, 10 May 2021 15:38:51 +0200

De : [REDACTED]

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-dessous mes observations relatives à "la création d'un parcours d'eaux vives sur la ZAC du port d'Epinal".

Respectueusement

[REDACTED]

Je suis totalement opposée à ce projet de « Stade d'eaux Vives » à Epinal.

J'habite Vittel et j'aime Epinal que je fréquente depuis mon enfance pour m'y retrouver avec ma famille, mes [ami.es](#). Pour moi, les bords de la Moselle sont emblématiques de cette ville, de son image populaire qui m'a toujours séduite par sa beauté, sa douceur, son harmonie avec la nature.

Ce projet de « stade d'eaux vives », conçu pour l'entraînement de kayakistes en vue des Jeux Olympiques 2024, est un non-sens.

Situé sur la Moselle dont l'étiage se réduit comme peau de chagrin avec les sécheresses récurrentes, il va entraîner la bétonisation de toute une zone naturelle, consommer une quantité phénoménale d'énergie, exposer la rivière à des risques de pollution, mettre en danger l'eau, la biodiversité, le climat.

Il va priver de nombreuses familles et [habitant.es](#) d'un lieu de détente et de rencontres précieux.

C'est un projet démesuré, inutile qui va rapporter gros aux bétonneurs et sponsors du sport business (comme Nestlé-VITTEL par exemple) et peser très lourdement sur le portefeuille des contribuables.

Epinal fait partie des quatre villes des Vosges désignées comme « centres de préparation préolympiques » pour les JO de Paris 2024, avec Vittel, Gérardmer et La Bresse.

A Epinal, comme à Vittel, personne n'a demandé leurs avis aux [habitant.es](#) sur la candidature de la ville au label « centre d'entraînement préolympique ».

A Epinal comme à Vittel, les projets privilégient le sport de haut niveau en milieu artificiel (stade Eaux Vives à Epinal, salle d'entraînement en hypoxie à Vittel...) au lieu de favoriser le sport populaire en milieu naturel.

Ces projet pré-JO seront d'autant plus ruineux que les budgets communaux sont fragilisés depuis plusieurs années. Considérés par les élus comme

prioritaires, ils sont loin de répondre aux besoins réels des populations soumises aux méfaits de la sécheresse, crise de l'eau, crise économique puis « sanitaire »...

A Epinal comme à Vittel, Gérardmer et La Bresse, les municipalités/Communautés de Communes/Communauté d'agglomérations porteuses de ces projets pré-JO sont soutenues par les mêmes autorités et Président de Conseil départemental, Président du Conseil régional, députés et sénateurs des Vosges qui défendent prioritairement les intérêts du privé dans les multiples activités ou projet d'activités humaines mettant en danger l'eau, la biodiversité, le climat (Circuit automobile de Mirecourt-Juvaincourt, ski sur neige artificielle de La Bresse, Blanchisseries de Gérardmer, papèterie Norske-Skog d'Epinal, embouteillage Nestlé de Vittel-Contrexéville etc.).

J'exprime ici toute ma solidarité avec les [opposant.es](https://www.opposant.es) au projet du Stade d'Eaux Vives.

La Moselle aux [habitant.es](https://www.habitant.es), pas au business du sport !
L'eau pour la Vie, pas le profit !



Objet : Enquête publique sur le SEV

Epinal, le 9 mai 2021

"à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur »

Monsieur

Dans le cadre de l'enquête publique sur le stade d'Eau Vive sur le parc du port d'Epinal, projet porté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal vous trouverez mes observations ci-dessous:

Globalement, c'est un projet inapproprié et anachronique qui présente de nombreuses incohérences et contradictions par rapport au discours durable que porte la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

UN COUT PHARAONIQUE

Alors que l'on nous prêche la sobriété, dans ces temps de récession, impactés en plus par la crises sanitaire , le coût de ce projet ,même grassement subventionné, parait pharaonique, voire choquant en contradiction avec sa finalité et son utilité très limitée pour le contribuable

On peut parler :

- du coût du projet de 5,7Million € d'investissement et on peut présumer que ce chantier très délicat ne présentera pas dans sa finalité de surcout, qui eux ne sont d'ailleurs plus subventionnables

- mais aussi des couts d'entretien : 90 000€/AN !

C'est UN GASPILLAGE D'ARGENT PUBLIC ET D'ENERGIE

UNE ALIENATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS PRIVATIVES

Le port d'Epinal est un lieu de détente et de convivialité très apprécié des spinaliens qui connait un grand succès. Ouvert à tous, cet aménagement de qualité est un lieu public **gratuit**

Au-delà de son morcellement, le SAV , équipement payant est une aliénation du domaine public à des fins privées La présence de clôtures pour des questions de sécurité en est la preuve

Par ailleurs , comment seront gérés les stationnements , les fréquentations annexe, les circulations véhicules dues à l'entretien

DES CONTRADICTIONS

On peut parler :

DES DISPROPORTIONS, entre LA SOPHISTICATION DES INSTALLATIONS (pompes demandant une grande technicité) et l'UTILITE d'un tel équipement au vu des USAGES qui en seront fait

- notamment une PRATIQUE SPORTIVE EPHEMERE (le SEV n'est pas le seul équipement dans le secteur

(Nancy, Metz Huningue) L'aire des grands champions semble révolue au GESN

- **DES ENJEUX TOURISTIQUES LIMITEES ET UNE OFFRE D'ATTRACTION EPHEMERE**

Le SEV s'inscrit dans un site étriqué rentré au chausse pied dans le port d'Epinal et n'offre pas d'autres activité nautique, baignade etcavec un parcours de 180m (!!) à caractère très artificiel, qui ne fait pas rêver, par son caractère artificiel et de plus payant... Au-delà du succès des premières saisons du à la curiosité, pour ce loisir à sensation, quelle fréquentation future et régulière ?

DES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

On peut parler **d'UNE BETONISATION DU SITE DU PORT ET DES RIVES DE LA MOSELLE**

A l'heure de la préservation des ressources naturelles, ce projet parait anachronique, par sa consommation d'énergie, qui n'est plus de notre époque et qui ne s'inscrit d'ailleurs pas dans la politique de sobriété qui tient à cœur à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, ce qui est tout à son honneur

PERIODE D'ETIAGE

Enfin, la gestion du remplissage quotidien du bassin en période d'étiage a été à priori étudiée. Mais les étiages sévères dépassent 1 à 3 jours par an, dans le dossier de demande environnementale

Des études approfondies doivent être menées pour prendre en compte ces phénomènes au-delà des modélisateurs utilisés dans l'étude hydraulique

Dans le cadre d'une charte de bonne conduite concernant la gestion de projet il serait de bon ton de vérifier qu'il n y a aucun conflit d'intérêt entre ASSOCIATIONS SPORTIVES IMPLIQUEES et BUREAUX CHARGES DES ETUDES DE CE PROJET....

C'EST POURQUOI JE REFUSE CE GRAND PROJET INUTILE ET COUTEUX POUR DEFENDRE UNE VILLE DURABLE.

Cordialement

████████████████████

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique -AVIS S.E.V port d'épinal

Date :Mon, 10 May 2021 15:41:50 +0200

De [REDACTED]

Pour :pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Vous prouverez ci joint ma position concernant le projet de Bassin d'Eau Vive à Epinal

Cordialement

■

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet Bassin d'Eaux Vives à EPINAL

Date : Mon, 10 May 2021 15:51:40 +0200

De : [REDACTED]

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Monsieur l'Agent enquêteur

Le projet que vous avez à charge d'instruire est un beau projet... du siècle passé, je veux parler du XX ème siècle quand on pouvait penser que les ressources étaient inépuisables...

Ce projet irresponsable est soutenu sans doute par notre élite politique.

Nuisances sonores, perturbation des écosystèmes, consommation énergétique... et peut être plus grave encore, privatisation d'une zone publique populaire en pleine ville d'Epinal.

N'y avait-il pas mieux à faire en améliorant l'existant des équipements de kayak en pleine ville ?

Je suis bien sûr tout à fait contre ce projet stupide.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] stade d'eau vive - danger !

Date :Mon, 10 May 2021 15:56:08 +0200 (CEST)

De : [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour :pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

J'attire votre attention sur le fait que le Président du club de canoë/kayak, GESN, [REDACTED], présente des liens d'intérêt avec la planification et la construction du stade d'eaux vives au parc du port à Epinal.

Il travaille pour le bureau d'études Jacquelin & Chatillon et pour Hydrostadium qui sont amenés à examiner la fiabilité du projet et la réalisation d'une partie des travaux.

Il faudrait mener une enquête indépendante pour examiner si ces liens d'intérêt sont susceptibles de déboucher sur une prise illégale d'intérêt.

[REDACTED] le 10/05/21, à Epinal

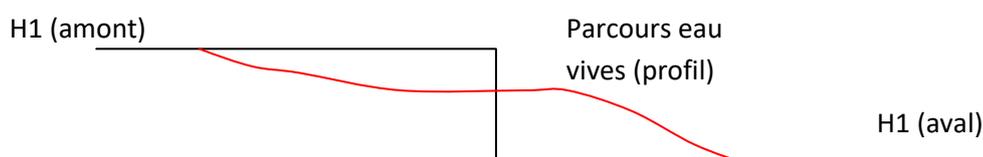
Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de mon **avis défavorable** au projet SEV Epinal, je me permets de vous communiquer les remarques suivantes, concernant les aspects techniques de l'installation du SEV :

1. Relatives aux choix du site d'implantation

Dans ses recommandations pour la création d'un stade eaux vives, Hydrostadium préconise dans le cas de l'installation sur une rivière existante, d'utiliser l'eau et la pente du site d'aménagement.

(<https://www.hydrostadium.com/catalogue/produit/stade-d-eau-vive>)



1.1 Parcours en pente naturelle :

Le principe consiste à utiliser le dénivelé du site (H2-H1) pour créer un parcours en pente naturelle :

- aménagé directement dans le lit de la rivière (cas du parcours du centre-ville à Epinal), ou
- par création d'un parcours en parallèle (cas du premier stade créé par Hydrostadium à Tournon Saint-Martin Indre en 2001)



L'alimentation en eau du parcours d'eau vive se fait par l'intermédiaire d'une vanne toit qui permet de réguler le débit directement à l'amont. Parallèlement à cette vanne toit, une passe à poissons de type « passe à bassins successifs » a été installée afin que les poissons migrateurs puissent remonter la rivière sans difficulté.

(Source Hydrostadium)

(https://www.hydrostadium.com/upload/catalogue/realisation/ft/1530535398-1_EV%20TOURNON%20Fr_Gb.pdf)

Les principaux avantages de ce type d'installation sont :

- Il n'implique aucune consommation d'énergie extérieure, la seule mise en jeu étant l'énergie potentielle due au dénivelé (H2-H1)
- Les travaux d'aménagement sont légers relativement et leur impact environnemental et sur le site reste limité.
- Il s'affranchit de quasiment tout équipement technique hormis les systèmes de régulation de l'écoulement.

1.2 Parcours en pente naturelle combiné avec l'installation d'une production hydro-électrique :

Dans ce cas on utilise le dénivelé à la fois pour réaliser l'écoulement dans le stade et pour installer une centrale de production hydroélectrique en parallèle.

- La production d'énergie, excédentaire par rapport à celle éventuellement consommée, constitue une possibilité de valorisation de l'installation.
- Les travaux d'aménagement étant importants, leur réalisation simultanée en réduit sensiblement les inconvénients et les coûts.

Projet en cours à Bergerac 2021 Il rentre dans cette catégorie



Construite au niveau du barrage, la rivière de contournement de 300 mètres et de 4 mètres de dénivelé comprendra :

- Un parcours d'eau vive pour la pratique du canoé-kayak
- Une vague à surf gravitaire
- Une passe à poissons pour respecter la continuité piscicole.

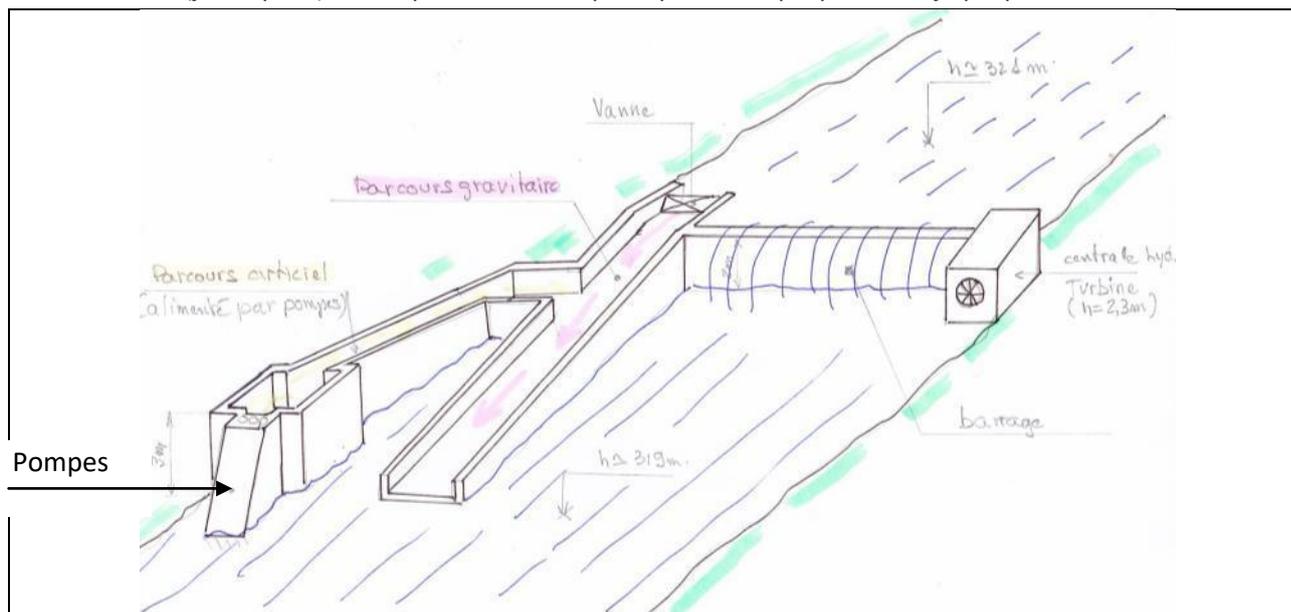
Enfin l'implantation d'un nouvel équipement hydroélectrique, en partenariat avec EDF Hydro, produira une électricité verte. (Source Hydrostadium)

<https://www.hydrostadium.com/fr/actualites/85/comment-rendre-la-construction-de-rivieres-d-eau-vive-plus-ecologique--82>

Propositions non retenues pour le SEV d'Epinal : Au Saulcy et Maison Romaine

(https://www.vosges.gouv.fr/content/download/22548/161138/file/SEV_EPINAL6.pdf), resp. p.15 et p.17

Pour faciliter (je l'espère) la compréhension du principe de ces propositions je propose le schéma suivant :



Pouvant s'appliquer :

- à la solution Au Saulcy, le barrage étant dans ce cas celui du Saulcy rehaussé à 2 m
- à la solution Maison Romaine, avec un barrage nouvellement construit

Les deux propositions présentent les avantages notables :

- Ils permettent une production hydroélectrique permanente (par la ou les turbines intégrées)
- Ils autorisent l'utilisation permanente d'une partie du parcours (figuré en rose, vanne ouverte), hors période d'utilisation des pompes, de même que le passage des poissons
- La continuité avec le parcours canoë-kayak du centre-ville.

En outre, la longueur des parties de parcours hors eau quand les pompes sont à l'arrêt est limitée.

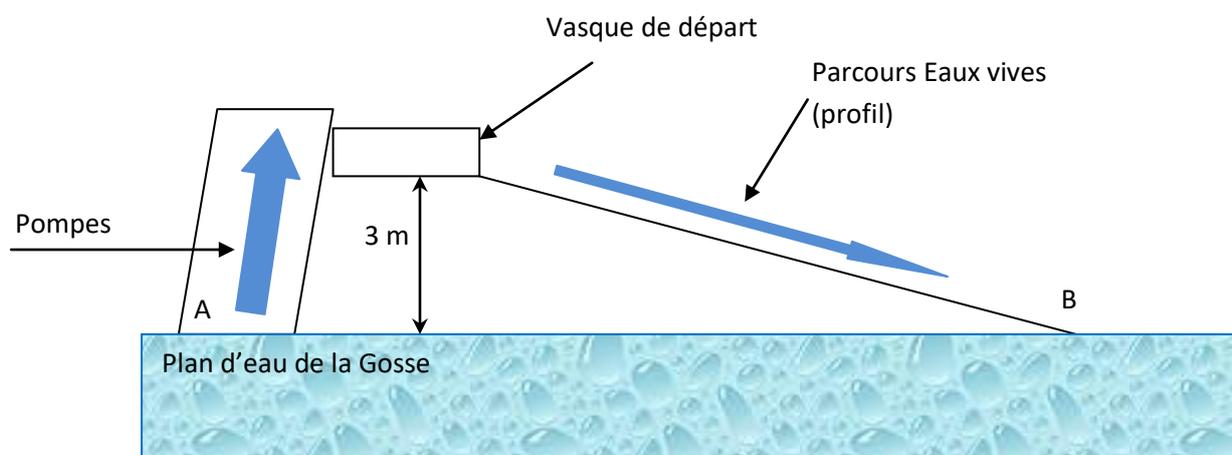
Rappel :

L'étude comparative des solutions proposées (pages 22-23) évalue le « potentiel hydroélectrique annuel » des deux solutions à respectivement 2100 et 1700 MW.h , des marges de gestion correspondantes de 132 ou 87 k€ /an laissant espérer des retours sur investissement de 23 et 33 ans.

1.3 Projet définitif : Implantation au Port, sans production hydro-électrique :

La solution retenue présente la particularité de prélever et de rejeter l'eau du parcours au même niveau, dans le plan d'eau créé par la retenue du barrage de la Gosse. Il s'agit d'une implantation préconisée par Hydrostadium pour des sites ne présentant pas de dénivelé : cas des lacs.

Elle peut se schématiser de la façon suivante :



Le projet consiste à prélever l'eau en A (niveau approx. 319 m), à le transférer par pompage à la vasque de départ, puis par le parcours eaux vives, à le rejeter en B (niveau 319 m).

Cette solution présente trois inconvénients graves :

- Les pompes nécessitent une consommation d'énergie très élevée : 700 MW.h/an, sans aucune possibilité de récupération, ni de production combinée : donc en pure perte.
- Quand les pompes sont à l'arrêt, 18 heures/jour au moins, l'ensemble vasque parcours est hors d'eau et aura l'aspect d'un grand toboggan de 200x10m.
- Elle nécessite un remodelage très important du paysage, par l'obligation de créer une butte de 3m de hauteur qui sera surélevée par le bloc technique des pompes.
- Dans le cas présent, elle est de façon regrettable coupée du parcours du centre-ville, le barrage du Saulcy interdisant toute continuité.

Commentaires

- Pourquoi opter pour une implantation de type plan d'eau ou lac, qui est la plus défavorable techniquement (sans revenir sur les multiples inconvénients graves liés à l'aliénation du site cités par ailleurs) alors que le site est en bord d'une rivière présentant un dénivelé important par endroit ?
- Quitte à en assumer les défauts, dans cette configuration, le stade trouverait bien mieux sa place en bordure de n'importe quel point d'eau de la communauté, parmi lesquels celui de la zone de loisirs de Thaon paraîtrait idéal, le contexte et l'utilisation étant du même type.
- On pourrait argumenter que la proximité de la Moselle naturelle permet la circulation des embarcations du parcours eaux vives vers la Moselle naturelle, or celle-ci est impossible du fait de la présence des barrages du Saulcy en amont et de la Gosse en aval.
- De nombreux autres sites sur le cours de la Moselle, comme le barrage Hartmann (1947, en attente de rénovation, 8 m de chute), cours naturel vers Chavelot ou Archettes.... Paraissent bien plus pertinents

Aucune justification ou argument n'est fourni dans l'étude de préféabilité ni dans la présentation du projet.

La matrice multicritères sur laquelle est basé le choix du site du port ([SEV_EPINAL6.pdf](#)) n'est pas recevable par la non prise en compte de critères primordiaux : intérêt public du site et le manque flagrant d'objectivité dans l'évaluation de ceux retenus.

Conclusion

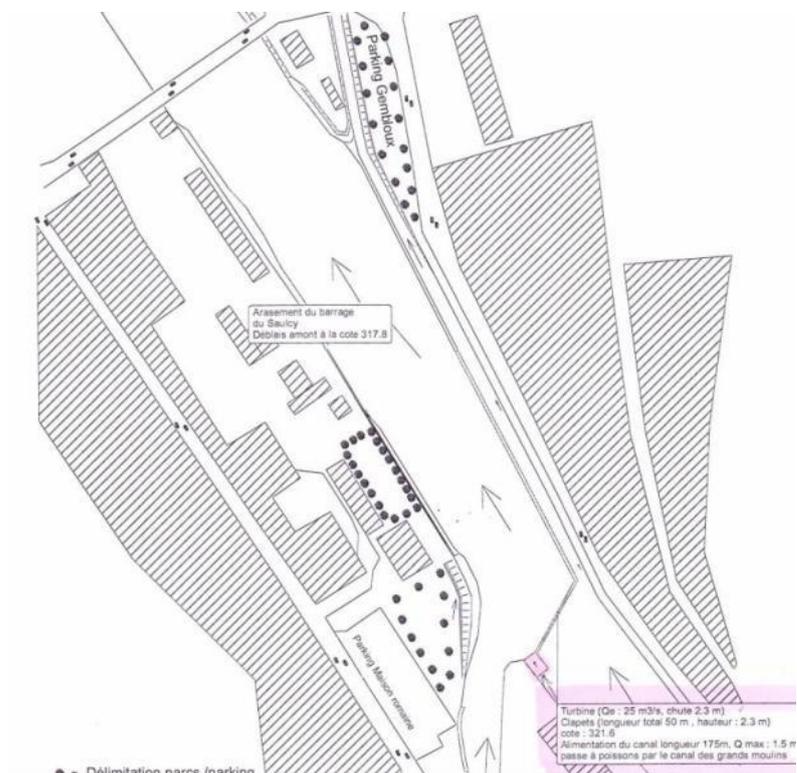
L'option retenue pour le site et l'installation est techniquement extrêmement critiquable et totalement incompréhensible au vu des éléments figurant dans le dossier. Il s'impose de pouvoir :

- Consulter auprès de la CAE les comptes rendus des délibérations ayant pu conduire à ce choix, pour en connaître les justifications
- Contacter le bureau d'études ayant réalisé l'étude, afin de prendre connaissance d'éventuelles contraintes ou considérations techniques qui permettraient de comprendre ce choix

2. Concernant la proposition retenue : implantation du stade sur le site du port

Dans la version initiale (étude de pré faisabilité [SEV_EPINAL6.pdf](#)), l'implantation au site du port comportait la création d'une centrale hydro-électrique permettant de compenser de façon excédentaire l'énergie utilisée par les pompes. Production électrique prévue : 2000 MW.h .

Cette centrale, « délocalisée » à la confluence proche de la Maison romaine (voir fig. ci-dessous) puisque le site du port ne présente pas de dénivelé, a disparu dans la proposition définitive.



Du fait de cette modification, non argumentée ou justifiée dans le dossier, le projet devient strictement déficitaire en énergie par sa consommation 700 MW.h/an.

Il contrevient dès lors à l'article L.211-1 du Code l'Environnement (fourni page 12 du document note de présentation non-technique) qui impose dans son paragraphe 1 une :

« I. gestion équilibrée et durable de la ressource en eau...et visé à assurer :5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable... »

On notera également que le projet est également contraire à une disposition de l'article II. Du même document :

« Elle (la gestion de l'eau) doit également permettre de satisfaire ou de concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :3° ...de la protection des sites...ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées. »

Par l'empêchement de certaines des activités ou circulations d'intérêt public actuellement couramment pratiquées sur le site du port.

Conclusion

Malgré la non-réalisation de la centrale hydroélectrique initialement prévue, le coût global reste inchangé, voisin de 6M€. Faut-il en conclure que la réalisation des options (parcours de surf, saut..) a été préférée à la centrale, malgré les promesses de retour sur investissement et de financement des charges qu'elle devait permettre.

Sur ce point les mêmes questions se posent :

- Qui a décidé de la suppression de la centrale ?
- Quels en sont les arguments ou justifications éventuelles ?

Sur ce point également, un complément d'information s'impose, par consultation des comptes rendus de délibération et prise de connaissance des éléments techniques n'apparaissant pas ou nous ayant échappés à la lecture du volumineux dossier.

Pour ces motifs, compte tenu de la durée très courte de l'enquête d'intérêt public et de l'importance du dossier mis à disposition, nous vous demandons de prolonger cette durée de 15 jours au moins, afin de nous permettre de comprendre les raisons des décisions prises.

En vous remerciant pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

████████████████████

████████████████████

Collectif « Agir pour l'environnement et le climat »

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET]

Date :Mon, 10 May 2021 16:17:16 +0200

De : [REDACTED]

Pour :PREF88 Enquetes Consultations Publiques <pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le document complémentaire relatif à l'enquête publique concernant la création d'un SEV à Epinal, remis en main propre lors de votre consultation du 10 mai 2021.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir le joindre au dossier. Merci.

Avec mes meilleures salutations,

[REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique CAE Parcours d'eaux vives -ZAC port d'Epinal

Date :Mon, 10 May 2021 06:45:20 +0000

De : [REDACTED]

Pour :pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr <pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr>

Copie à : [REDACTED]

M. le Commissaire Enquêteur,

Face à ce projet qui s'inscrit à contrecourant de la prise de conscience générale de l'impact de l'action humaine sur la nature je tenais faire part de ma réflexion en qualité de spinalienne, contribuable et mère soucieuse de ce que nous allons léguer à la plus jeune génération.

Informée récemment de l'imminence de la mise en œuvre du projet de parcours d'eaux vives sur la Zac du port d'Epinal, je m'étonne tout d'abord de la courte durée de l'enquête dans les circonstances actuelles du confinement, alors que pour beaucoup d'entre nous cette période exceptionnelle entraîne un certain repli sur soi (conditions sanitaires et du couvre-feu) qui ne nous permet pas de nous tenir informés comme à la normale de la chose publique.

Je m'étonne également qu'avant la fin de l'enquête, le marché public de Création d'un stade d'eau vive soit déjà lancé, les offres des 4 lots déjà déposées (date limite 26 avril 2021), voire en cours d'attribution si la commission d'appel d'offres de la CAE s'est déjà réunie.

Je constate que la seule question posée au conseil municipal d'Epinal a été celle de la cession au franc symbolique de la parcelle concernée à la CAE sans qu'un débat sur l'objet du projet et son opportunité pour les spinalien n'ait été présenté à nos représentants élus.

Dans l'analyse des besoins : les spinaliens n'ont pas été sondés, ce qui aurait pu être le cas simplement par l'intermédiaire du magazine de la Ville « Vivre à Epinal », au moyen d'un bulletin à retourner en Mairie OUI ou NON au projet.

Ni prise en compte, ni sondage sur place à des saisons différentes des différents publics fréquentant assidument le site (sportifs, personnes âgées, familles, jeunes enfants, adolescents, touristes).

Minimisation des nuisances : sonores des pompes, environnementales réchauffement de l'eau pulsée par les turbines, micro-plastiques rejetés dans la Moselle, impact sur la faune, la flore, le paysage.

Accès limité : Activité payante contre gratuité du site actuellement.

Je note également que l'ensemble des plans, projection du parcours sur le site rendues publiques sont toujours présentées en vue du dessus et non pas à hauteur d'homme ou d'enfants fréquentant actuellement le site, ce qui ne permet pas d'apprécier l'impact visuel réel sur le site notamment la hauteur des murs bétons de soutènement du parcours dont la hauteur répond également à des règles de sécurité à proximité d'un parcours d'eau qui occulteront définitivement toute perspective de l'actuel zone paysagée de loisirs accessible à tous.

Enfin une absence de maîtrise totale du flux de la Moselle, la référence à son cours sur 60 ans étant complètement inappropriée compte tenu des récentes évolutions climatiques et des sécheresses qui s'accroissent comme l'ampleur des différences de débits, ainsi que le non renouvellement de la nappe phréatique en l'absence de chutes de neige suffisantes en hiver.

Il ressort in fine de ce projet, un coût exorbitant aux environs de 7 millions d'euros tout compris, entraînant une perte d'usage d'un espace public gratuit accessible à tous, un impact environnemental considérable sans compter les nuisances sonores pour la faune et le voisinage, alors que partout ailleurs on arrête ces projets d'artificialisation, on rend à la nature ses droits.

Le précédent projet qui a fait de l'ancienne friche industrielle le petit paradis vert qu'il est aujourd'hui était vertueux et une pleine réussite, aujourd'hui il est question de décider s'il sera ou non saccagé.

J'espère enfin que le résultat de l'enquête ne sera pas proportionnée au nombre de réactions du public, les clubs kayakistes de France semblant bien au fait de l'enquête et mobilisés, enregistrant à titre individuel ou du club deux commentaires favorables pour un avis négatif d'une personne concernée au premier chef (spinalien ou habitant de la CAE) par l'implantation et le coût de cette structure artificielle, bruyante et non conforme à la préservation de l'environnement et du bien vivre des spinaliens qui seront privés d'un espace vert de loisirs alors que les périodes de confinements se succèdent et les déplacements sont limités à quelques kilomètres dans ce contexte qui risque de se renouveler.

Cordialement,

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis Parcours Eaux Vives

Date : Mon, 10 May 2021 09:41:41 +0200

De [REDACTED]

Pour : pref-environnement@vosges.gouv.fr

Avis très défavorable.

Ce projet archaïque se propose de massacrer un site remarquable, le port d'Epinal, en y implantant une structure en béton, avec du bruit et de l'affluence supplémentaire en véhicules. La fréquentation du site par le public, notamment par les enfants, sera lourdement pénalisée pendant les travaux puis en période de fonctionnement normal.

La consommation d'électricité, à un moment où les problèmes énergétiques prennent de plus en plus d'importance, et l'entretien du parcours, engendreront des frais annuels de l'ordre d'un million d'euros, à notre charge à tous. Est-ce bien d'actualité de construire une centrale hydroélectrique à l'envers, qui consomme de l'électricité au lieu d'en produire?

Les 6 millions d'euros d'argent public dépensés dans ce projet aberrant seraient mieux utilisés ailleurs, par exemple dans un plan de circulation favorisant les mobilités douces (vélo, marche) au niveau de l'agglomération, faisant d'Epinal et des communes voisines des cités vertes et attractives.

La suite de l'histoire prouvera l'ineptie du projet.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Avis Parcours Eaux Vives

Date : Mon, 10 May 2021 09:47:28 +0200

De : [REDACTED]

Pour : pref-environnement@vosges.gouv.fr

Avis défavorable.

J'ai trois petits-enfants, que j'emmène régulièrement sur le site du port pour admirer les péniches, manger une glace ou jouer sur les aires de jeux. Dès le début des travaux, prévue pour le 28 juin, il n'y aura plus aucun agrément à fréquenter la zone .



Un « Stade eaux vives », OUI :

- s'il est gravitaire, avec un coût de fonctionnement raisonnable, non pas à 401 000 euros/an. Ne laissons pas aux générations suivantes des charges financières et une structure qui est un non-sens écologique à gérer.
- oui pour un projet gravitaire et conçu avec production d'énergie électrique, comme dans 2 avant-projets envisagés précédemment.

En ce lieu, NON.

C'est un lieu de bonheur pour les usagers actuels grâce à cette belle et grande pelouse, cet espace mis à la disposition du public. C'est un bonheur rare, peu d'endroits citadins nous permettent ce plaisir, plaisir qui sera réduit à néant par le talus prévu entre l'aire des jeux pour enfants et le parcours du SEV. Cela coupera visuellement le grand axe longitudinal actuel et enfermera, réduira ce paysage auquel nous sommes attachés. Le développement visuel des très jeunes enfants est corrélé aux possibilités d'exercer leur vision de près et de loin, ce que le futur projet ne permettra plus.

En cette période de pandémie et de confinements répétés, nous avons tous vécu au plus profond de nous-même la lourdeur de l'enfermement long et imposé qui a suscité en nous tous un immense besoin de vie en extérieur, de contacts humains, d'activités physiques, sportives, de détente, ce que permet ce parc du port d'Epinal actuellement.

Votre projet va détruire notre belle prairie ouverte à tous, où les activités pratiquées sont multiples : sport, promenade, jeux, pique-nique, rencontres, vie de famille, détente... Votre plan général et votre vidéo intègrent le chapiteau de Zinc Grenadine. Quel leurre !

L'espace restant y sera bien trop exigü.

Le parking attendant pose problème, il est déjà sous-dimensionné.

La mixité sociale, la diversité des âges et des profils qui y est permise favorise les relations humaines, favorise la connaissance de l'autre par laquelle la construction de l'humain est nécessaire. Proposons des projets qui construisent une société équilibrée.

Les espaces et structures existants favorisent la mixité sociale, optimisent les relations humaines, la connaissance de l'autre et participent à un meilleur « vivre ensemble ». Proposons des projets qui construisent une société équilibrée.

L'emplacement central de ce lieu dans notre ville en favorise l'accès aux familles les plus modestes. Œuvrons pour eux. La grande prairie du parc du château en ce sens est une grande réussite de la ville d'Epinal. Bravo.

Le chemin actuel qui longe la Moselle sera détruit, entraînant une concentration accidentogène de tous les usagers en un seul lieu de passage (accès aux jeux, départs des piétons et cyclistes).

Les 2000 heures de fonctionnement payantes prévues de ce futur SEV à utilisation très spécifique (sportifs/pompiers) sont à mettre en balance avec les centaines de milliers d'heures gratuites, actuelles, d'utilisations très variées, certes sans gloire et sans superbe, mais agrémentant la vie de tous les jours.

Ce projet SEV n'est-il pas sous dimensionné pour être attractif et pérenne ? Une petite piste de ski permet de bien s'amuser mais très rapidement l'utilisateur ira pratiquer dans de plus grands espaces. De nombreuses structures réalisées pour des JO précédents ce sont retrouvées ultérieurement inappropriées, destructrices de paysage et gouffres financiers.

Oui à un SEV bien conçu,

En ce lieu NON.



----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet SEV au port d'Epinal

Date : Mon, 10 May 2021 15:44:43 +0200

De : [REDACTED]

Pour : pref-environnement@vosges.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez transmettre à Mr Bernard Lalleveé mon courriel que vous trouver en pièce jointe.

Cordialement,

[REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête Publique "Parcours Eaux Vives" ZAC du port Epinal

Date :Mon, 10 May 2021 16:04:38 +0200

De :Dominique Chassard <dom.chas@gmail.com>

Pour :pref-environnement@vosges.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Quelques remarques :

Je vous propose de renommer l'objet de cette Enquête Publique en y ajoutant le terme ARTIFICIELLES "Parcours Eaux Vives **ARTIFICIELLES** ". En effet , le courant de l'eau ne sera pas naturel , mais bien artificiel puisque c'est une machinerie spécifique qui va impulser le courant nécessaire pour les diverses activités envisagées . Ceci n'est pas très écologique tout comme la réalisation de cet équipement dont le coût est pharamineux . L'investissement de cette opération partiellement subventionnée serait sûrement plus utile mis ailleurs . Des aménagements bénéficiant à un plus grand nombre de citoyens seraient plus utile, par exemple la réfection de nombreuses voiries , les équipements sportifs de certaines communes ,le parcours actuel modifié pour être plus opérationnel .

Le stationnement de ces visiteurs et pratiquants attendus n'est pas évoqué . Lors des beaux jours et des quelques manifestations locales , les parkings aux alentours sont largement saturés . Mais peut être n'y aura t il que peu de manifestations sur circuit aquatique alors pourquoi tant de dépenses et la suppression d'un espace prisé par de nombreuses familles . On lutte contre la bétonisation et là sur un bel espace naturel on bétonne à tout va , on crée des nuisances sonores , écologiques

Mon sentiment partagé est que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé avec la complicité de nombreux élus communautaires de laisser son empreinte en copiant Monsieur Philippe Seguin .

Dominique CHASSARD

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête Publique "Parcours Eaux Vives" ZAC du port Epinal

Date :Mon, 10 May 2021 16:04:38 +0200

De : [REDACTED]

Pour :pref-environnement@vosges.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Quelques remarques :

Je vous propose de renommer l'objet de cette Enquête Publique en y ajoutant le terme ARTIFICIELLES "Parcours Eaux Vives **ARTIFICIELLES** ". En effet , le courant de l'eau ne sera pas naturel , mais bien artificiel puisque c'est une machinerie spécifique qui va impulser le courant nécessaire pour les diverses activités envisagées . Ceci n'est pas très écologique tout comme la réalisation de cet équipement dont le coût est pharamineux . L'investissement de cette opération partiellement subventionnée serait sûrement plus utile mis ailleurs . Des aménagements bénéficiant à un plus grand nombre de citoyens seraient plus utile, par exemple la réfection de nombreuses voiries , les équipements sportifs de certaines communes ,le parcours actuel modifié pour être plus opérationnel .

Le stationnement de ces visiteurs et pratiquants attendus n'est pas évoqué . Lors des beaux jours et des quelques manifestations locales , les parkings aux alentours sont largement saturés . Mais peut être n'y aura t il que peu de manifestations sur circuit aquatique alors pourquoi tant de dépenses et la suppression d'un espace prisé par de nombreuses familles . On lutte contre la bétonisation et là sur un bel espace naturel on bétonne à tout va , on crée des nuisances sonores , écologiques

Mon sentiment partagé est que Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a décidé avec la complicité de nombreux élus communautaires de laisser son empreinte en copiant Monsieur Philippe Seguin .

[REDACTED]

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] enquête publique bassin eaux vives

Date :Mon, 10 May 2021 16:46:46 +0200 (CEST)

De : [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour :pref-environnement@vosges.gouv.fr

Bonjour, je vous propose ma contribution à l'enquête publique disponible sur le site de la préfecture des vosges et concernant la réalisation du stade d'eaux vives sur le port d'Epinal.

1-Accessibilité et information sur l'accessibilité insuffisante étant donnée la conjoncture, tout le département est concerné par cette enquête parce que les subventions proviennent de nos impôts, parce que si le site n'est pas rentable, ce sont les contribuables qui vont payer, parce que la CAE attend une fréquentation locale du site.

2-Les dossiers présentés sont très peu accessibles au grand public de part leur technicité, le volume des dossiers proposés et la nature, la formulation des informations communiquées et l'organisation des différents dossiers les uns par rapport aux autres qui ne permet pas de savoir à qui ils s'adressent. J'aurais aimé y trouver des informations pragmatiques, justifiées et argumentées concernant les coûts d'exploitation, les prévisions de recette, les modalités d'utilisation du stade pouvant justifier de créer un bassin artificiel énergivore alors que les politiques environnementales départementales visent la sobriété énergétique avec des baisses drastiques de consommation globale sur le territoire.

3-Des chiffres ont été avancés par 3 fois concernant la fréquentation du stade par ses différents utilisateurs. Ces chiffres sont différents et il n'est pas possible de les recouper entre eux. Pourtant, n'est-il pas indispensable de pouvoir se rendre compte de la viabilité du projet. C'est bien la fréquentation du stade qui doit permettre de le rentabiliser! et l'énergie consommée et le personnel encadrant sont une grosse part des frais de fonctionnement du site.

4-Le tourisme local étant sollicité, il aurait été important de faire quelques sondages sur le département pour savoir quel pourcentage de la population pourrait être intéressé par cette activité, à quel tarif, à quelle fréquence? Le canoë en eau vive demande un minimum de capacités et de savoir-faire...

- 5-En quoi consiste le poste recettes plaisance/camping cars? Ces rentrées d'argent existent déjà et n'ont pas d'affectation stade d'eaux vives....
- 6-Les recettes grand public paraissent grandement surestimées. en me fiant au tableau de fréquentation proposé à titre d'exemple dans le DAE, il faudrait un quota de 29 personnes dans le bassin pour chaque heure ouverte au public pour un tarif horaire de 20€.
- 7-Ce stade est une appropriation de terres naturelles même si elles ont été adaptées à un usage récréatif humain. L'emprise sur ce domaine naturel n'aurait dû être choisie qu'après étude d'implantation sur d'autres sites notamment le site existant du canal des Vosges qui aurait pu être adapté moins coûteuse et en conservant une solution gravitaire non énergivore.
- 8-L'argument JO fait craindre le pire. Un engouement dans les 2 premières années suivi d'une chute rapide.
- 9-Un bassin haut niveau dans un site bétonné de 250m de long ne paraît pas crédible au regard des sites existants déjà sur toute la France, un site haut niveau réclamant un complexe sportif pluridisciplinaire et des annexes d'accueil. De plus, les sections sport études sont une solution alternative plus ambitieuse pour le haut niveau.
- 10-La nuisance bruit est sous-estimée au niveau de son impact sur les usagers du site et les habitations voisines.
- 11-Rien dans le dossier ne garantit le fonctionnement des turbines en toutes périodes sachant que leur utilisation est contrainte par rapport aux barrages amont et aval de la prise d'eau et doit préserver le débit du canal des Vosges;
- 12-Le coût de dépollution du site n'est pas inclu dans le budget.
- 13-L'impact écologique sur le site, s'il n'est pas jugé catastrophique existera de toutes façons, alors que nous traversons une période où les prises de conscience par rapport aux exterminations d'espèces vivantes devrait arrêter toute atteinte à l'équilibre écologique de notre environnement.

En conclusion, je refuse ce projet coûteux, non rentabilisable, énergivore, non créateur d'emplois, et dont l'impact sur le site sera difficilement réversible étant donné le volume de béton qui doit être coulé! De plus, en l'état des études réalisées, il paraît important de prévoir une dépollution de l'ensemble de la friche industrielle mise à disposition du public.

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] tr: enquête publique bassin eaux vives

Date :Mon, 10 May 2021 16:54:11 +0200 (CEST)

De : [REDACTED]

Répondre à : [REDACTED]

Pour :pref-environnement@vosges.gouv.fr

J'ajoute un point important qui interpelle nombre de personnes qui s'intéressent aux différentes articulations du projet. Il existe des liens d'intérêts non déclarés entre le président du club de canoë kayak, la société Hydrostadium et le bureau d'études Jacquelin et Chatillon avec des intérêts qui méritent d'être éclaircis.

[REDACTED]

[REDACTED]

> A : pref-environnement@vosges.gouv.fr

> Copie à :

> Objet : enquête publique bassin eaux vives

>

>

> Bonjour, je vous propose ma contribution à l'enquête publique disponible sur le site de la préfecture des vosges et concernant la réalisation du stade d'eaux vives sur le port d'Epinal.

> 1-Accessibilité et information sur l'accessibilité insuffisante étant donnée la conjoncture, tout le département est concerné par cette enquête parce que les subventions proviennent de nos impôts, parce que si le site n'est pas rentable, ce sont les contribuables qui vont payer, parce que la CAE attend une fréquentation locale du site.

> 2-Les dossiers présentés sont très peu accessibles au grand public de part leur technicité, le volume des dossiers proposés et la nature, la formulation des informations communiquées et l'organisation des différents dossiers les uns par rapport aux autres qui ne permet pas de savoir à qui ils s'adressent. J'aurais aimé y trouver des informations pragmatiques, justifiées et argumentées concernant les coûts d'exploitation, les prévisions de recette, les modalités d'utilisation du stade pouvant justifier de créer un bassin artificiel énergivore alors que les politiques environnementales départementales visent la sobriété énergétique avec des baisses drastiques de consommation globale sur le territoire.

> 3-Des chiffres ont été avancés par 3 fois concernant la fréquentation du stade par ses différents utilisateurs. Ces chiffres sont différents et il n'est pas possible de les recouper entre eux. Pourtant, n'est-il pas indispensable de pouvoir se rendre compte de la viabilité du projet. C'est bien la fréquentation du stade qui doit permettre de le rentabiliser! et l'énergie consommée et le personnel encadrant sont une grosse part des frais de fonctionnement du site.

> 4-Le tourisme local étant sollicité, il aurait été important de faire quelques sondages sur le département pour savoir quel pourcentage de la population pourrait être intéressé par cette activité, à quel tarif, à quelle fréquence? Le canoë en eau vive demande un minimum de capacités et de savoir-faire...

> 5-En quoi consiste le poste recettes plaisance/camping cars? Ces rentrées d'argent existent déjà et n'ont pas d'affectation stade d'eaux vives....

> 6-Les recettes grand public paraissent grandement surestimées. en me fiant au tableau de fréquentation proposé à titre d'exemple dans

le DAE, Il faudrait un quota de 29 personnes dans le bassin pour chaque heure ouverte au public pour un tarif horaire de 20€.

> 7-Ce stade est une appropriation de terres naturelles même si elles ont été adaptées à un usage récréatif humain. L'emprise sur ce domaine naturel n'aurait dû être choisie qu'après étude d'implantation sur d'autres sites notamment le site existant du canal des Vosges qui aurait pu être adapté moins coûteuse et en conservant une solution gravitaire non énergivore.

> 8-L'argument JO fait craindre le pire. Un engouement dans les 2 premières années suivi d'une chute rapide.

> 9-Un bassin haut niveau dans un site bétonné de 250m de long ne paraît pas crédible au regard des sites existants déjà sur toute la France, un site haut niveau réclamant un complexe sportif pluridisciplinaire et des annexes d'accueil. De plus, les sections sport études sont une solution alternative plus ambitieuse pour le haut niveau.

> 10-La nuisance bruit est sous-estimée au niveau de son impact sur les usagers du site et les habitations voisines.

> 11-Rien dans le dossier ne garantit le fonctionnement des turbines en toutes périodes sachant que leur utilisation est contrainte par rapport aux barrages amont et aval de la prise d'eau et doit préserver le débit du canal des Vosges;

> 12-Le coût de dépollution du site n'est pas inclu dans le budget.

> 13-L'impact écologique sur le site, s'il n'est pas jugé catastrophique existera de toutes façons, alors que nous traversons une période où les prises de conscience par rapport aux exterminations d'espèces vivantes devrait arrêter toute atteinte à l'équilibre écologique de notre environnement.

>

> En conclusion, je refuse ce projet coûteux, non rentabilisable, énergivore, non créateur d'emplois, et dont l'impact sur le site sera difficilement réversible étant donné le volume de béton qui doit être coulé! De plus, en l'état des études réalisées, il paraît important de prévoir une dépollution de l'ensemble de la friche industrielle mise à disposition du public.

>

> [REDACTED]

Nomexy, le 10/05/2021

Communauté d'agglomération d'Epinal
4, rue Louis Meyer
88190 GOLBEY
A l'attention du commissaire enquêteur

Objet : Avis sur dossier d'enquête publique relative aux travaux de création du stade d'eaux vives (SEV) par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) souhaite réaliser un parcours d'eaux vives pour le développement touristique, de loisirs et sportif en rive droite de la Moselle à proximité du Port d'EPINAL. Ce parcours sera alimenté par 3 vis d'Archimède d'une capacité totale maximale de pompage de 12 m³/s dans les eaux de la Moselle au niveau de la retenue du barrage de la Gosse.

Je vous fais part de nos remarques et avis sur le projet :

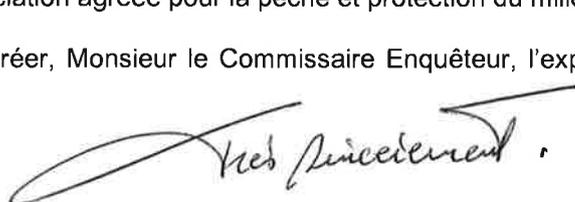
1/ Ce stade sera implanté en bordure de la Moselle classée en domaine public fluvial (DPF). Sur ce parcours, le droit de pêche appartient à l'Etat et est loué par adjudication par la fédération suivant le cahier des charges national de location du DPF. Conformément à l'article L436-4 du Code de l'environnement, tout pêcheur membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique y a le droit de pêche depuis la rive, en marchant dans l'eau ou en bateau. L'aménagement du stade d'eaux vives ne devra donc pas remettre en cause cette accessibilité à la rivière Moselle pour nos adhérents.

2/ Le projet de SEV implique un abaissement possible de la retenue du barrage de la Gosse de l'ordre de 3 cm à l'étiage lors du remplissage de l'installation. Cet abaissement pourrait diminuer le débit réservé de l'installation hydroélectrique de la Gosse qui correspond à 10 % du module du cours d'eau, soit 3.77m³/s. Quel que soit le dispositif mis en place par le pétitionnaire, celui-ci devra être fonctionnel et pérenne, afin de maintenir en tout temps le débit réservé de la Moselle en aval du barrage en cas d'abaissement du niveau de la retenue.

3/ Même si le projet fonctionnera comme un circuit ouvert sur le cours d'eau, il engendra très certainement en période d'étiage sévère (canicule) une élévation de la température de l'eau de la Moselle (le SEV, d'une longueur totale de 250 m, fonctionnera comme un circuit de brassage et de réchauffement d'eau en période de canicule). Ce risque environnemental n'a pas été évalué. Nous souhaiterions qu'un suivi thermique des eaux de la Moselle soit mis en place à l'amont et à l'aval de la retenue de la Gosse lors du fonctionnement du SEV (pose de sondes thermiques au niveau du barrage du Saulcy et à l'aval du barrage de la Gosse). Ce suivi permettrait d'évaluer précisément son impact sur la thermie de la rivière en période d'étiage et sur la biologie des espèces piscicoles sensibles au réchauffement climatique tel que l'ombre commun, et de modifier, si nécessaire, le mode de fonctionnement des installations (l'ombre commun est une espèce bien représentée dans le cours de la Moselle ; elle est classée vulnérable sur la Liste Rouge nationale, inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne, à l'annexe V de la Directive Habitats et figure parmi les espèces piscicoles protégées par l'arrêté ministériel du 08/12/1988 ; de par sa position dans le réseau fluvial (rivières large et rapide) l'ombre commun est une des espèces les plus menacées par le réchauffement de la planète (H. Persat)).

4/ Compte tenu des remarques précédentes, nous souhaiterions vivement que soit mis en place un comité de pilotage lors de la réalisation des travaux du SEV, et également un comité de suivi du fonctionnement des installations regroupant les principaux acteurs économiques, utilisateurs et gestionnaires actuels du site dont font partie nos structures associatives de la pêche de loisir (fédération départementale et association agréée pour la pêche et protection du milieu aquatique d'Epinal).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,
[Redacted]

Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique



----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] avis enquête publique projet stade d'eaux vives CAE

Date : Mon, 10 May 2021 16:20:05 +0200

De : Fédération de Pêche des Vosges <fede.peche.vosges@wanadoo.fr>

Pour : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr, sebastien.huke@agglo-epinal.fr

Copie à : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : enquête publique / projet de création du stade d'eaux vives à Epinal

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous adresse ci-joint l'avis de la fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique sur le projet de stade d'eaux vives porté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Fédération des Vosges
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
31 rue de l'Estrey - 88440 NOMEXY
www.peche88.fr

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique / Stade d'eaux vives d'Epinal

Date :Mon, 10 May 2021 16:44:10 +0200

De :

Répondre à :

Organisation

Pour :pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je représente la SCI GERECO, propriétaire et exploitante du site hydroélectrique de La Gosse, situé à l'aval immédiat du lieu d'implantation prévu pour le Stade d'Eaux Vives.

De façon générale, nous sommes favorables à la valorisation des usages associés à nos ouvrages hydrauliques.

Pour ce qui concerne le Stade d'Eaux Vives, nous n'émettons pas actuellement d'avis défavorable au projet, dans la mesure où un projet de convention de coopération est en cours d'élaboration avec la CAE d'Epinal.

Cette convention devra impérativement être signée avant le démarrage des travaux.

Sincères salutations,

██████████
██████████
██████████████████
██████████

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique concernant le projet de bassin d'eau vive d'ÉPINAL

Date :Mon, 10 May 2021 16:57:02 +0200 (CEST)

De : [REDACTED]

Répondre à [REDACTED]

Pour :pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

en tant que président du club de kayak de Saint Dié, je tiens à vous faire part de l'avis favorable de mon club concernant le futur bassin d'eau vive.

Même si nous en sommes éloignés de plus de 50 km, nous comptons bien nous en servir aussi souvent que possible (et que nos finances nous le permettront), comme c'est déjà le cas actuellement pour le bassin gravitaire du centre ville.

Cet équipement de niveau international est non seulement un plus pour le monde sportif des Vosges, mais aussi un atout touristique supplémentaire. En tant que secrétaire du comité départemental, je peux en témoigner car je reçois régulièrement des appels de personnes, provenant de toute la région Grand Est, pour des activités sportives en eau vive.

Cet équipement permettra aussi de compenser, autant que faire se peut, le manque chronique d'eau, qui ne pourra aller qu'en s'accroissant, tout en affectant très peu la ressource elle même. En effet, la solution en circuit fermé, avec rejet en amont, me semble très astucieuse.

Tout comme l'est la proposition des compenser l'énergie électrique consommée par une production supplémentaire en amont, solution qui mérite d'être approfondie, à la fois pour des raisons climatiques que pour des raisons tout simplement d'équilibre financier.

[REDACTED]

[REDACTED]

Mail posté le 10 mai 2021 à 16h55